

Solutions structurées de la Banque Nationale

Adaptées aux vues et à la tolérance
au risque des investisseurs

› Offrent un potentiel

- › d'amélioration des revenus ou de la croissance
- › de préservation du capital
- › de diversification accrue

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres sous forme de billets décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada visé. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document, dans le cadre de l'achat de tous titres sous forme de billets. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres sous forme de billets offerts. Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres sous forme de billets offerts, avant de prendre une décision d'investissement. Le présent document n'est fourni qu'à titre informatif et ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'achat visant les titres sous forme de billets qui y sont décrits. Pour plus d'informations: [Prospectus](#)



BANQUE
NATIONALE
MARCHÉS FINANCIERS



Solutions structurées de la Banque Nationale

Les produits structurés constituent des solutions flexibles permettant d'aligner les investissements avec des perspectives de marché spécifiques, des tolérances au risque et des objectifs financiers variés. Ils offrent la possibilité de générer des rendements plus prévisibles tout en contrôlant le risque de perte en capital.

Cette présentation a pour objectif d'aider les investisseurs potentiels à mieux comprendre les produits structurés, leur fonctionnement et leur rôle dans différentes stratégies d'investissement.

Ce qui est inclus :

› Produits à capital protégé

5

- › **Plateforme CPG Flex**
- › **Définitions et exemples conceptuels de certains de nos produits à capital protégé**

CPG Flex liés à des taux d'intérêt

- › CPG Flex prorogables avec coupons
- › CPG Flex prorogables à intérêt cumulatif linéaire

CPG Flex liés à des actions

- › CPG Flex Participation
- › CPG Flex Remboursables par anticipation

› Billets à capital non protégé (BCNP)

11

- › **Aperçu, mécanismes et types**
- › **Exemples et scénarios hypothétiques de rendement de certains de nos BCNP**
 - › Billets remboursables par anticipation
 - › Billets à revenu
 - › Billets de croissance

Solutions structurées de la Banque Nationale

Les produits structurés sont des solutions de placement novatrices et flexibles qui complètent les portefeuilles traditionnels. Ils peuvent être adaptés aux besoins de chaque investisseur et permettent de concilier le désir de rendement avec le besoin de sécurité.



Sont des titres de créance dont les rendements sont liés à la performance d'un actif sous-jacent (généralement des actions, des fonds négociés en bourse et des indices, ainsi que des taux d'intérêt).



Offrent un potentiel de croissance ou de revenu amélioré qui correspond aux vues et aux objectifs à long terme des investisseurs.



Offrent divers niveaux et types de protection du capital afin de s'aligner avec la tolérance au risque des investisseurs.

Principaux avantages des produits structurés

- › Transparence d'un rendement défini lié à une formule prédéterminée
- › Capacité de choisir le niveau de protection à la baisse souhaité en fonction de la tolérance au risque des investisseurs
- › Possibilité d'offrir un potentiel de rendement amélioré
- › Outil permettant de rééquilibrer le risque d'un portefeuille et accroître la diversification
- › Exposition aux marchés pour les investisseurs prudents qui n'investiraient pas autrement directement dans des actifs sous-jacents de ce type

Les produits structurés mentionnés dans le présent document sont des titres de créance directs, non assortis d'une sûreté et non subordonnés de la Banque Nationale. Les produits structurés ne sont pas des placements conventionnels à revenu fixe, ne conviennent pas à tous les types d'investisseurs et sont sujets à un certain nombre de facteurs de risque. Les produits structurés pourraient ne pas constituer des dépôts assurables en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la «SADC») ou de tout autre régime d'assurance-dépôts créé en vue d'assurer le paiement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution de dépôt. Les investisseurs devraient consulter les documents d'offre pertinents avant d'investir dans les produits structurés de la Banque Nationale.



Solutions sur mesure

Adaptées aux vues et à la tolérance au risque des investisseurs

En règle générale, les produits structurés peuvent être divisés en deux grandes catégories :

RISQUE



› Produits à capital protégé

Idéal pour les investisseurs qui préfèrent la sécurité offerte par les placements à revenu fixe et CPG conventionnels et qui recherchent la possibilité d'obtenir des rendements potentiels plus élevés.

- › Stratégies liées aux actions ou aux taux
- › Protection complète du capital à l'échéance
- › Liquidité quotidienne à la valeur marchande

› Billets à capital non protégé (BCNP)

Offrent aux investisseurs un potentiel de croissance et de revenu plus élevé en prenant plus de risques comparativement aux produits à capital protégé.

- › Divers niveaux et types de protection du capital
- › Potentiel de croissance ou de revenu amélioré
- › Liquidité quotidienne à la valeur marchande

Produits à capital protégé

À la Banque Nationale, nos produits à capital protégé sont offerts par l'intermédiaire de notre **plateforme de CPG Flex**:



Capital 100 % protégé à l'échéance



Admissible à l'assurance-dépôts de la SADC¹



Liquidité quotidienne à la valeur marchande



Produits accessibles à un large public (investissement minimal peu élevé)



Non assujettis au régime de recapitalisation interne des banques²

1. Les CPG Flex de la Banque Nationale constituent des dépôts assurables par l'assurance-dépôts de la SADC, jusqu'à concurrence de la couverture maximale en dollars de la SADC et sous réserve des conditions applicables. Pour plus d'informations concernant l'assurance-dépôts de la SADC, veuillez consulter la brochure « Protection de vos dépôts » (accessible en ligne au www.sadc.ca ou par téléphone en composant le 1 800 461-2342).
2. Non assujettis à une conversion forcée en actions ordinaires dans le cadre du régime de recapitalisation interne prévu par les lois et règlements bancaires canadiens applicables, lorsqu'une institution financière est jugée non viable ou sur le point de le devenir.



Produits à capital protégé

Il existe deux principaux types de CPG Flex :

➤ CPG Flex liés à des taux d'intérêt



Aussi connus comme des CPG à revenu fixe structuré, ils se présentent sous de nombreuses formes telles que les CPG prorogables, les CPG à taux variables et les CPG à intérêt cumulatif liés à une fourchette de taux. L'intérêt peut être cumulé ou versé sous forme de coupons à une fréquence prédéfinie.

Ils conviennent habituellement aux investisseurs prudents qui cherchent à obtenir de meilleurs rendements tout en protégeant pleinement leur capital.

➤ CPG Flex liés à des actions



Le rendement de ces CPG Flex est lié au rendement d'un portefeuille de référence composé d'un ou de plusieurs actifs sous-jacents tels que des actions, des indices, des fonds négociés en bourse, etc. Ils sont disponibles dans une grande variété de structures. Ils peuvent notamment offrir des rendements minimaux garantis (axés sur le revenu) ou une croissance accélérée (marché haussier).

Ils conviennent habituellement aux investisseurs prudents qui recherchent de la croissance, mais qui ne sont pas à l'aise avec le plein risque des marchés boursiers.



CPG Flex liés à des taux d'intérêt

Exemple 1 – CPG Flex prorogables avec coupons

DEVISE
\$ CA

DURÉE
Minimum: 1 an | Maximum: 5 ans

CARACTÉRISTIQUE DE PROROGATION
Prorogable annuellement

TAUX D'INTÉRÊT
4,50 % p.a. payé annuellement

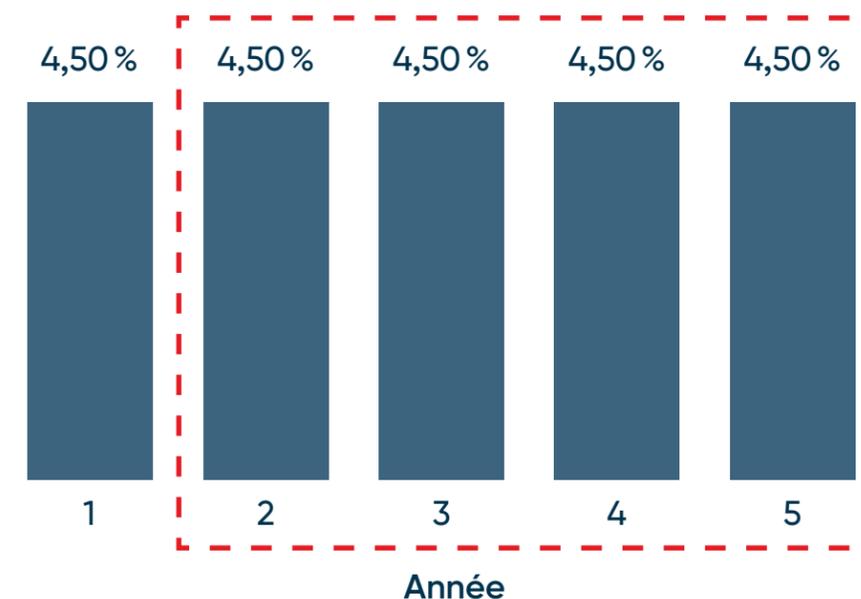
Ces CPG offrent des versements d'intérêt fixes annuels à un taux prédéterminé.

À la date d'échéance initiale ou aux dates d'échéance prorogées, la Banque Nationale peut, à sa discrétion, proroger l'échéance à chaque année jusqu'à la date d'échéance finale.

Structure de versement

Année	Taux d'intérêt par année	Rendement à l'échéance
1	4,50 %	4,50 %
2	4,50 %	4,50 %
3	4,50 %	4,50 %
4	4,50 %	4,50 %
5	4,50 %	4,50 %

Période de prorogation



Capital 100 % protégé à l'échéance

Admissible à l'assurance-dépôts de la SADC

Liquidité quotidienne à la valeur marchande

Produits accessibles à un large public (investissement minimal peu élevé)

Non assujettis au régime de recapitalisation interne des banques

Ces exemples illustrent les rendements potentiels d'émissions hypothétiques de produits structurés. Chaque émission distincte peut présenter des caractéristiques différentes. Ces exemples hypothétiques sont fournis à titre illustratif uniquement. Les montants et toutes les autres variables utilisés sont hypothétiques et ne sont ni des prévisions ni des projections. Aucune assurance ne peut être donnée que les résultats présentés dans ces exemples seront atteints.



CPG Flex liés à des taux d'intérêt

Exemple 2 – CPG Flex prorogables à intérêt cumulatif linéaire


DEVISE
 \$ CA


DURÉE
 Minimum : 1 an | Maximum : 7 ans


CARACTÉRISTIQUE DE PROROGATION
 Prorogable annuellement


TAUX D'INTÉRÊT
 5,00 % à l'année 1, puis une augmentation de 5,00 % annuellement

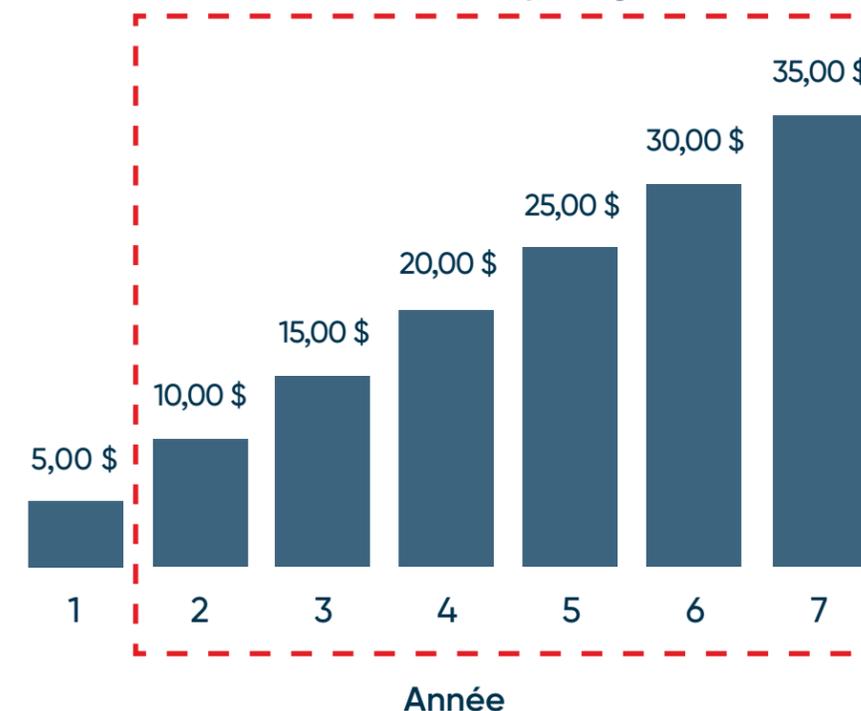
Ces CPG offrent un taux prédéterminé qui s'accumule de façon linéaire à chaque année. L'intégralité de l'intérêt cumulé est versée à l'échéance.

À la date d'échéance initiale ou aux dates d'échéance prorogées, la Banque Nationale peut, à sa discrétion, proroger l'échéance à chaque année jusqu'à la date d'échéance finale.

Structure de versement

Année	Montant de remboursement	Rendement annualisé
1	105,00 \$	5,00 %
2	110,00 \$	4,88 %
3	115,00 \$	4,77 %
4	120,00 \$	4,66 %
5	125,00 \$	4,56 %
6	130,00 \$	4,47 %
7	135,00 \$	4,38 %

Période de prorogation



Capital 100 % protégé à l'échéance

Admissible à l'assurance-dépôts de la SADC

Liquidité quotidienne à la valeur marchande

Produits accessibles à un large public (investissement minimal peu élevé)

Non assujettis au régime de recapitalisation interne des banques

Ces exemples illustrent les rendements potentiels d'émissions hypothétiques de produits structurés. Chaque émission distincte peut présenter des caractéristiques différentes. Ces exemples hypothétiques sont fournis à titre illustratif uniquement. Les montants et toutes les autres variables utilisés sont hypothétiques et ne sont ni des prévisions ni des projections. Aucune assurance ne peut être donnée que les résultats présentés dans ces exemples seront atteints. Dans cet exemple, on assume un investissement en capital de 100 \$ par produit.





CPG Flex liés à des actions

Exemple 1 – CPG Flex Participation



DURÉE
5 ans



PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE
Banques canadiennes



DEVISE
\$ CA



FACTEUR DE PARTICIPATION
160 %

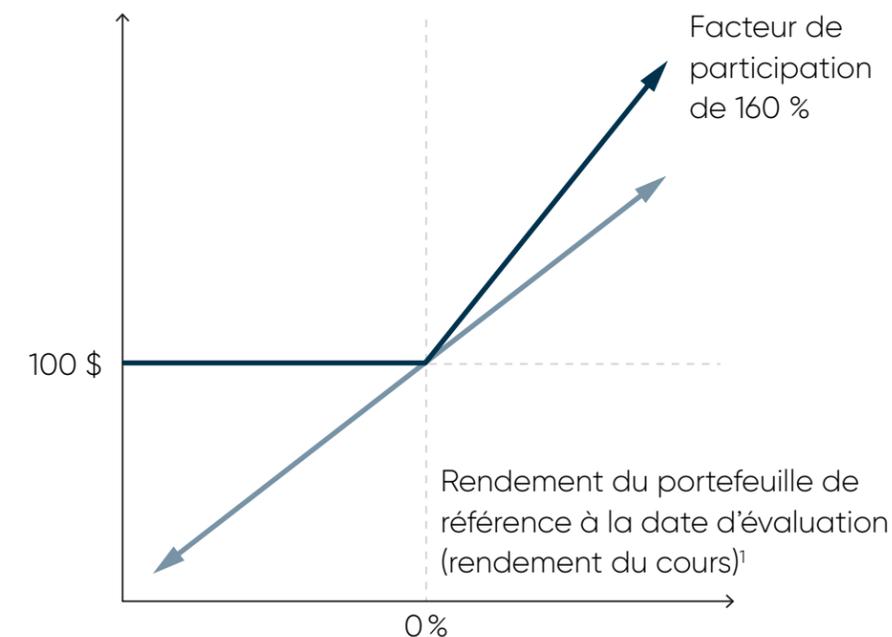
Ces CPG offrent la possibilité de bénéficier de la croissance potentielle d'un portefeuille de référence, tout en assurant une protection complète du capital à l'échéance.

Rendement amélioré

Si le rendement du portefeuille de référence est positif à la date d'évaluation, le produit versera un rendement variable correspondant à 160 % du rendement du portefeuille de référence.

Protection complète du capital à l'échéance

Si le rendement du portefeuille de référence est nul ou négatif à la date d'évaluation, le capital est retourné à l'investisseur.



- 100 \$ x (1 + rendement du portefeuille de référence)
- Versement du remboursement à l'échéance



Capital 100 % protégé à l'échéance

Admissible à l'assurance-dépôts de la SADC

Liquidité quotidienne à la valeur marchande

Produits accessibles à un large public (investissement minimal peu élevé)

Non assujettis au régime de recapitalisation interne des banques

Ces exemples illustrent les rendements potentiels d'émissions hypothétiques de produits structurés. Chaque émission distincte peut présenter des caractéristiques différentes. Ces exemples hypothétiques sont fournis à titre illustratif uniquement. Les montants et toutes les autres variables utilisés sont hypothétiques et ne sont ni des prévisions ni des projections. Aucune assurance ne peut être donnée que les résultats présentés dans ces exemples seront atteints. Dans cet exemple, on assume un investissement en capital de 100 \$ par produit.

1. Sauf indication contraire dans les documents d'offre applicables, les investisseurs doivent comprendre que le rendement du portefeuille de référence est un rendement du cours (c.-à-d. qu'il ne tient pas compte des dividendes et (ou) des distributions versés au titre de l'actif sous-jacent ou par ses éléments constitutifs).





CPG Flex liés à des actions

Exemple 2 – CPG Flex Remboursables par anticipation

DURÉE
7 ans

PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE
Banques canadiennes

DEVISE
\$ CA

FRÉQUENCE DES REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS
Annuelle

SEUIL DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ
0%

FACTEUR DE PARTICIPATION
5%¹

Ces CPG offrent la possibilité de bénéficier d'un rendement amélioré dans un intervalle prédéfini tout en assurant une protection complète du capital à l'échéance.

Rachat automatique

Automatiquement rachetés à un rendement fixe prédéterminé si le rendement du portefeuille de référence est égal ou supérieur au seuil de remboursement anticipé de 0% aux dates d'évaluation du remboursement anticipé applicables.

Protection complète du capital à l'échéance

Si les CPG atteignent leur date d'échéance et que le rendement du portefeuille de référence est inférieur au seuil de remboursement anticipé de 0% (c.-à-d. négatif) à la date d'évaluation finale, le capital est retourné à l'investisseur.

 RENDEMENTS FIXES	Année 1	7%
	Année 2	14%
	Année 3	21%
	Année 4	28%
	Année 5	35%
	Année 6	42%
	Année 7	49%



Capital 100 % protégé à l'échéance

Admissible à l'assurance-dépôts de la SADC

Liquidité quotidienne à la valeur marchande

Produits accessibles à un large public (investissement minimal peu élevé)

Non assujettis au régime de recapitalisation interne des banques

Ces exemples illustrent les rendements potentiels d'émissions hypothétiques de produits structurés. Chaque émission distincte peut présenter des caractéristiques différentes. Ces exemples hypothétiques sont fournis à titre illustratif uniquement. Les montants et toutes les autres variables utilisés sont hypothétiques et ne sont ni des prévisions ni des projections. Aucune assurance ne peut être donnée que les résultats présentés dans ces exemples seront atteints. Le terme « rachat » fait référence au remboursement anticipé d'un produit.

1. Lorsque le rendement du portefeuille de référence est supérieur au rendement fixe applicable à la date d'évaluation donnée, les investisseurs auront également le droit de recevoir un rendement variable égal à 5% du montant par lequel le rendement du portefeuille de référence (rendement du cours) excède ce rendement fixe.

Billets à capital non protégé (BCNP)

Ces solutions offrent aux investisseurs un potentiel de croissance ou de revenu amélioré, tout en contrôlant le risque de perte en capital.

▶ Aident à réduire le risque lié aux actions



POTENTIEL DE CROISSANCE AVEC DE LA PROTECTION

Repositionnement d'une partie de l'exposition aux actions:

- › En maintenant une participation à la hausse
- › En intégrant de la protection à la baisse

▶ Contribuent à améliorer le rendement



REVENU AVEC DE LA PROTECTION

Complément pour vos stratégies générant des flux de liquidités:

- › En améliorant le rendement tout en contrôlant l'exposition au risque de crédit
- › En intégrant de la protection à la baisse



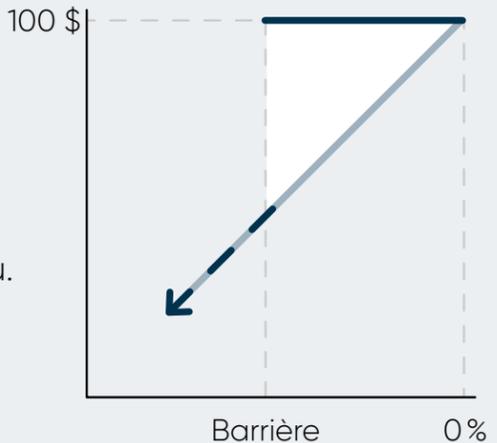
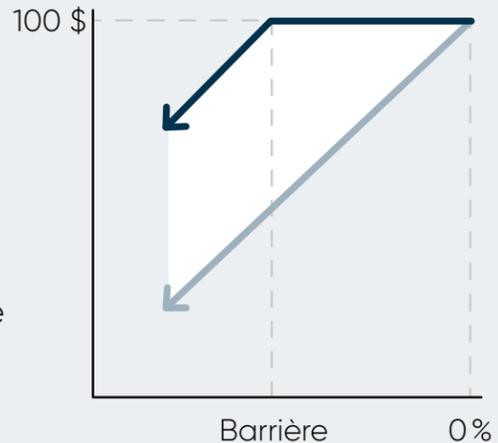
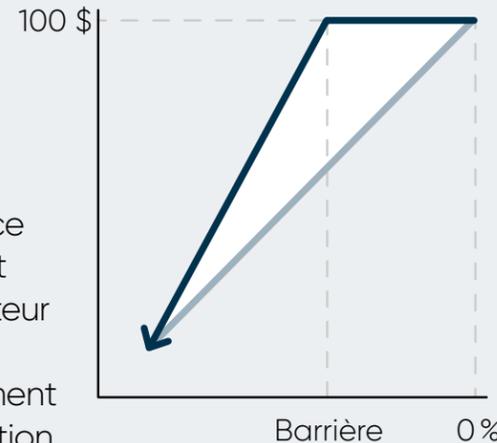
Billets à capital non protégé (BCNP)

Les investisseurs peuvent choisir parmi une vaste gamme de stratégies tout en variant le type et le niveau de protection à la baisse pour obtenir une exposition sur mesure aux marchés boursiers.

Stratégies les plus couramment utilisées

 Billets remboursables par anticipation	 Billets à revenu	 Billets de croissance
Ces stratégies ciblent des rendements supérieurs lorsque les marchés sont modérément positifs.	Ces stratégies génèrent des flux de liquidité et offrent des rendements supérieurs au marché par rapport aux produits garantis. Ces stratégies ciblent des rendements potentiels supérieurs dans des marchés volatils (modérément positifs ou négatifs).	Ces stratégies ciblent des rendements supérieurs dans des marchés modérément haussiers ou à forte croissance.

Types de protection les plus couramment utilisés

Barrière à l'échéance Protection du capital jusqu'au niveau de la barrière. Exposition complète à la baisse en deçà de ce niveau. 	Marge de protection Protection du capital jusqu'au niveau de la barrière. En deçà de ce niveau, les pertes sont réduites par le montant de la marge de protection. 	Marge de protection redressée Protection du capital jusqu'au niveau de la barrière. En deçà de ce niveau, les pertes sont amplifiées par un facteur de participation à la baisse, comparativement à la marge de protection. 
---	---	--

● 100 \$ x (1 + rendement du portefeuille de référence)

● Versement du remboursement à l'échéance



Billets remboursables par anticipation

Exemple – Titres sous forme de billets BNC remboursables par anticipation (barrière observée à l'échéance)

 DURÉE 5 ans	 PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE Banques canadiennes	 DEVISE \$ CA	 BARRIÈRE À L'ÉCHÉANCE -25%
 FRÉQUENCE DES REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS Annuelle	 SEUIL DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ 0%	 FACTEUR DE PARTICIPATION 5% ¹	

Les billets remboursables par anticipation sont des titres sous forme de billets à capital non protégé qui offrent la possibilité de bénéficier d'un rendement amélioré dans un intervalle prédéfini tout en assurant une protection conditionnelle du capital à l'échéance.

> Rachat automatique

Automatiquement rachetés à un rendement fixe prédéterminé si le rendement du portefeuille de référence est égal ou supérieur au seuil de remboursement anticipé de 0 % à la date d'évaluation applicable.

> Protection conditionnelle du capital

Si les billets atteignent leur date d'échéance et que le rendement du portefeuille de référence est inférieur au seuil de remboursement anticipé de 0 % (c.-à-d. négatif), le capital est retourné à l'investisseur à condition que le rendement du portefeuille de référence soit égal ou supérieur à la barrière à l'échéance de -25% à la date d'évaluation finale. Il y aura une exposition complète à la baisse en deçà de ce niveau (c.-à-d. une perte en capital).

 RENDEMENTS FIXES	Année 1	9%
	Année 2	18%
	Année 3	27%
	Année 4	36%
	Année 5	45%

Ces exemples illustrent les rendements potentiels d'émissions hypothétiques de produits structurés. Chaque émission distincte peut présenter des caractéristiques différentes. Ces exemples hypothétiques sont fournis à titre illustratif uniquement. Les montants et toutes les autres variables utilisés sont hypothétiques et ne sont ni des prévisions ni des projections. Aucune assurance ne peut être donnée que les résultats présentés dans ces exemples seront atteints. Le terme « rachat » fait référence au remboursement anticipé d'un produit.

1. Lorsque le rendement du portefeuille de référence est supérieur au rendement fixe applicable à la date d'évaluation donnée, les investisseurs auront également le droit de recevoir un rendement variable égal à 5 % du montant par lequel le rendement du portefeuille de référence (rendement du cours) excède ce rendement fixe.



Billets remboursables par anticipation

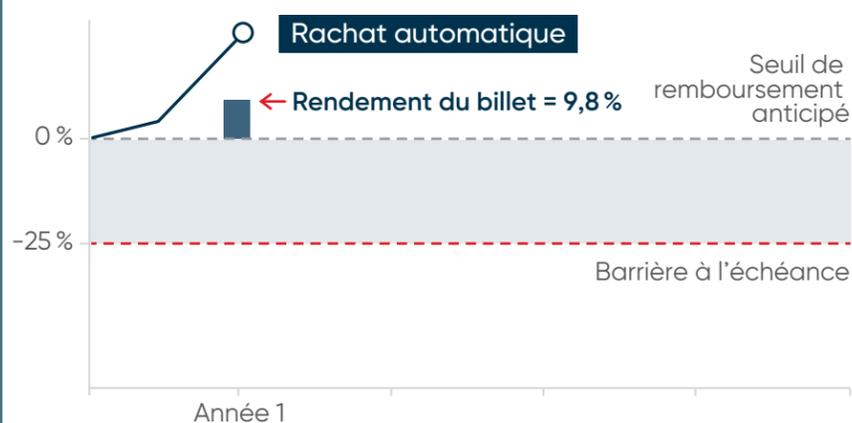
Exemple – Titres sous forme de billets BNC remboursables par anticipation (barrière observée à l'échéance)

Scénarios de rendement hypothétiques

SCÉNARIO 1

Billet racheté à la première date de rachat

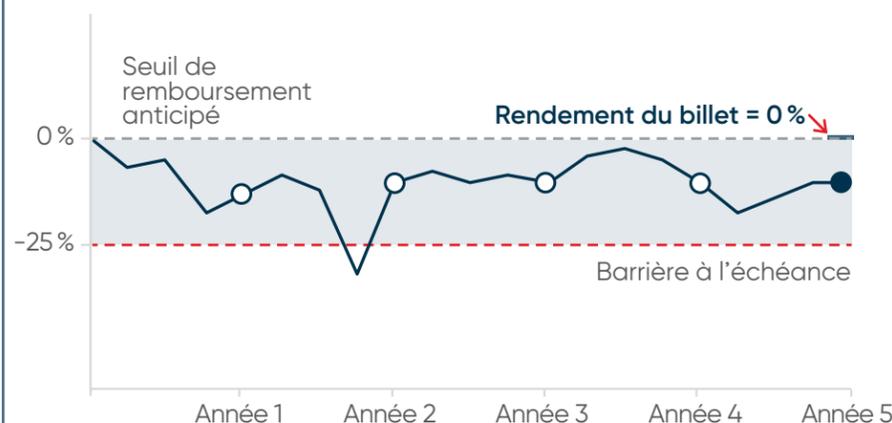
- › Rendement du portefeuille de référence = 25 %
- › Rendement fixe à l'année 1 = 9 %
- › Rendement variable = 5 % x MAX [25 % - 9 %, 0 %] = 0,8 %
- › Versement à la date de remboursement anticipé (par billet) = $100 \$ \times [1 + 9\% + 0,8\%]$ = 109,80 \$



SCÉNARIO 2

Billet ayant atteint la date d'échéance et barrière à l'échéance non franchie (protection du capital)

- › Rendement du portefeuille de référence = -10 %
- › À la date d'évaluation finale, le rendement du portefeuille de référence est négatif, mais au-dessus de la barrière à l'échéance → Protection du capital
- › Versement du remboursement à l'échéance (par billet) = 100 \$



SCÉNARIO 3

Billet ayant atteint la date d'échéance et barrière à l'échéance franchie

- › Rendement du portefeuille de référence = -40 %
- › À la date d'évaluation finale, le rendement du portefeuille de référence est négatif et en dessous de la barrière à l'échéance → Perte en capital
- › Versement du remboursement à l'échéance (par billet) = $100 \$ \times [1 + \text{rendement du portefeuille de référence}]$ = $100 \$ \times [1 - 40\%]$ = 60 \$



— Rendement du portefeuille de référence (rendement du cours)

○ Dates d'évaluation du remboursement anticipé

● Date d'évaluation finale

Ces exemples illustrent les rendements potentiels d'émissions hypothétiques de produits structurés. Chaque émission distincte peut présenter des caractéristiques différentes. Ces exemples hypothétiques sont fournis à titre illustratif uniquement. Les montants et toutes les autres variables utilisés sont hypothétiques et ne sont ni des prévisions ni des projections. Aucune assurance ne peut être donnée que les résultats présentés dans ces exemples seront atteints. Dans ces exemples, on assume un investissement en capital de 100 \$ par produit. Le terme « rachat » fait référence au remboursement anticipé d'un produit.





Billets à revenu

Exemple – Billets BNC remboursables par anticipation à revenu conditionnel (barrière observée à l'échéance)

 DURÉE 7 ans	 PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE iShares® S&P/TSX 60 Index ETF	 DÉVISE \$ CA	 BARRIÈRE À L'ÉCHÉANCE -30%	 VERSEMENTS DE COUPON POTENTIELS 6 % p.a. payés semestriellement
 SEUIL DE VERSEMENT DE COUPON -30%	 FRÉQUENCE DES REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS Semestrielle	 SEUIL DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ 10%		

Les billets remboursables par anticipation à revenu conditionnel représentent la vaste majorité des billets à revenu émis par la Banque Nationale. Il s'agit de titres sous forme de billets à capital non protégé qui offrent la possibilité de recevoir des distributions conditionnelles périodiques pendant toute leur durée tout en assurant également une protection conditionnelle du capital à l'échéance.

Coupons conditionnels

Les versements de coupon sont effectués à des dates prédéterminées si le rendement du portefeuille de référence est égal ou supérieur au seuil de versement de coupon de -30 % aux dates d'évaluation applicables.

Rachat automatique

Automatiquement rachetés à une date prédéterminée si le rendement du portefeuille de référence est égal ou supérieur au seuil de remboursement anticipé de +10 % à la date d'évaluation applicable.

Protection conditionnelle du capital

Si les billets atteignent leur date d'échéance, le capital est retourné à l'investisseur à condition que le rendement du portefeuille de référence soit égal ou supérieur à la barrière à l'échéance de -30 % à la date d'évaluation finale. Exposition complète à la baisse en deçà de ce niveau.

Ces exemples illustrent les rendements potentiels d'émissions hypothétiques de produits structurés. Chaque émission distincte peut présenter des caractéristiques différentes. Ces exemples hypothétiques sont fournis à titre illustratif uniquement. Les montants et toutes les autres variables utilisés sont hypothétiques et ne sont ni des prévisions ni des projections. Aucune assurance ne peut être donnée que les résultats présentés dans ces exemples seront atteints. Le terme « rachat » fait référence au remboursement anticipé d'un produit.



Billets à revenu

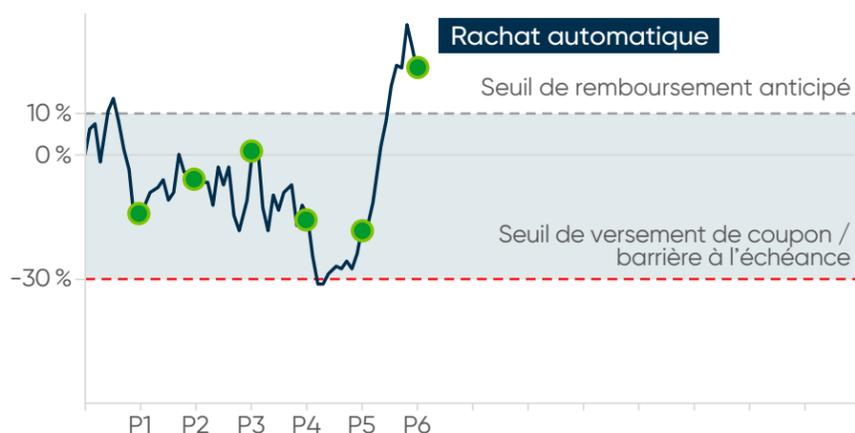
Exemple – Billets BNC remboursables par anticipation à revenu conditionnel (barrière observée à l'échéance)

Scénarios de rendement hypothétiques

SCÉNARIO 1

Billet racheté à la troisième date de rachat et aucun versement de coupon manqué

- › Rachat à l'année 3
- › 6 coupons sur 6 payés
- › Le capital est retourné à la date de remboursement anticipé (par billet) = 100 \$



SCÉNARIO 2

Billet ayant atteint la date d'échéance et barrière à l'échéance non franchie (protection du capital)

- › Non racheté avant la date d'échéance
- › 12 coupons sur 14 payés
- › À la date d'évaluation finale, le rendement du portefeuille de référence est négatif, mais au-dessus de la barrière à l'échéance → Protection du capital
- › Versement du remboursement à l'échéance (par billet) = 100 \$



SCÉNARIO 3

Billet ayant atteint la date d'échéance et barrière à l'échéance franchie

- › Non racheté avant la date d'échéance
- › 8 coupons sur 14 payés
- › À la date d'évaluation finale, le rendement du portefeuille de référence est négatif et en dessous de la barrière à l'échéance → Perte en capital
- › Versement du remboursement à l'échéance (par billet) = 100 \$ x [1 + rendement du portefeuille de référence] = 100 \$ x [1 - 40 %] = 60 \$



— Rendement du portefeuille de référence (rendement du cours)

● Coupon payé

● Coupon manqué

Ces exemples illustrent les rendements potentiels d'émissions hypothétiques de produits structurés. Chaque émission distincte peut présenter des caractéristiques différentes. Ces exemples hypothétiques sont fournis à titre illustratif uniquement. Les montants et toutes les autres variables utilisés sont hypothétiques et ne sont ni des prévisions ni des projections. Aucune assurance ne peut être donnée que les résultats présentés dans ces exemples seront atteints. Le terme « rachat » fait référence au remboursement anticipé d'un produit. Dans ces exemples, on assume un investissement en capital de 100 \$ par produit.





Billets de croissance

Exemple – Titres sous forme de billets BNC Marathon^{MC} (rendement accéléré) (barrière observée à l'échéance)

 DURÉE 7 ans	 PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE Banques canadiennes	 DEVISE \$ CA	 FACTEUR D'ACCÉLÉRATION 2,15	 BARRIÈRE À L'ÉCHÉANCE -20%
---	---	--	---	--

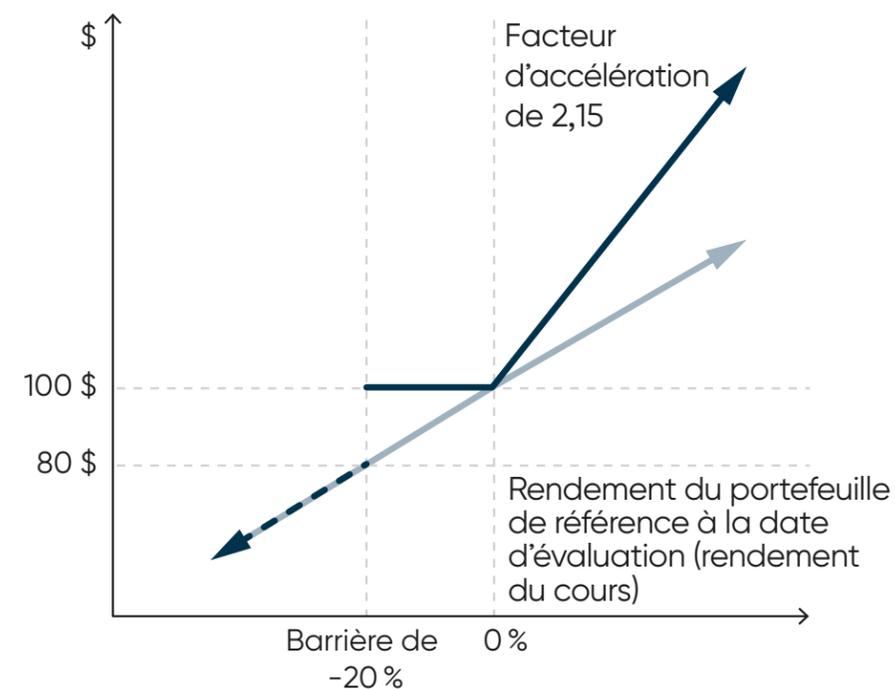
Les billets à rendement accéléré sont des titres sous forme de billets à capital non protégé qui offrent la possibilité de surperformer le rendement du portefeuille de référence. Ils offrent également une protection conditionnelle du capital à l'échéance.

> Facteur d'accélération

À l'échéance, si le rendement du portefeuille de référence est positif à la date d'évaluation, les billets versent : **100 \$ x [1 + (facteur d'accélération x rendement de référence du portefeuille)]**

> Protection conditionnelle du capital

À l'échéance, le capital est retourné à l'investisseur à condition que le rendement du portefeuille de référence soit égal ou supérieur à la barrière à l'échéance de -20% à la date d'évaluation. Exposition complète à la baisse en deçà de ce niveau.



- 100 \$ x (1 + rendement du portefeuille de référence)
- Versement du remboursement à l'échéance

Ces exemples illustrent les rendements potentiels d'émissions hypothétiques de produits structurés. Chaque émission distincte peut présenter des caractéristiques différentes. Ces exemples hypothétiques sont fournis à titre illustratif uniquement. Les montants et toutes les autres variables utilisés sont hypothétiques et ne sont ni des prévisions ni des projections. Aucune assurance ne peut être donnée que les résultats présentés dans ces exemples seront atteints. Dans cet exemple, on assume un investissement en capital de 100 \$ par produit.

Banque Nationale Groupe solutions structurées

Pascale Lesage

Conseillère

Téléphone : 514 879-6455

Cell. : 438 470-1464

pascale.lesage@bnc.ca

Vincent Marquis

Directeur général

Téléphone : 514 879-2449

Cell. : 438 470-2213

vincent.marquis@bnc.ca

Développement de produits

Andrei Barbu

Analyste

Téléphone : 438 355-0772

Cell. : 438 355-0772

razvanandrei.barbu@bnc.ca

Antoine Fourgeaud

Directeur

Téléphone : 514 394-6645

Cell. : 514 294-0654

antoine.fourgeaud@bnc.ca

Jean-Simon Goudreau

Directeur

Téléphone : 514 879-3192

Cell. : 438 470-5603

jeansimon.goudreau@bnc.ca

Albert Zhang

Associé

Téléphone : 514 318-2723

Cell. : 514 318-2723

albert.zhang@bnc.ca

Ventes

Québec et Est de l'Ontario

Patrick Moïse

Directeur

Téléphone : 514 879-6441

Cell. : 514 519-0681

patrick.moise@bnc.ca

Dominique Perras

Directeur

Téléphone : 514 879-6422

Cell. : 438 992-2096

dominique.perras@bnc.ca

Philippe Raymond

Directeur

Téléphone : 514 879-6443

Cell. : 514 589-2475

philippe.raymond@bnc.ca

Pascal Renaud

Directeur général

Téléphone : 514 298-9061

Cell. : 514 298-9061

pascal.renaud@bnc.ca

Centre, Ouest et Atlantique

Kory Brewster

Directeur général

Téléphone : 416 869-8930

Cell. : 647 328-5135

kory.brewster@bnc.ca

Kashif Saya

Directeur général

Téléphone : 416 869-8928

Cell. : 416 402-7205

kashif.saya@bnc.ca

Matthew Thomas

Directeur

Téléphone : 416 869-8929

Cell. : 416 566-2814

matthew.thomas@bnc.ca

Support aux ventes

Alexandre Beaudoin

Associé

Téléphone : 438 466-2051

Cell. : 438 466-2051

alexandre.beaudoin@bnc.ca

Daniel Matos

Directeur

Téléphone : 514 879-5310

Cell. : 514 805-7279

daniel.matos@bnc.ca

Julien Ortis

Directeur associé

Téléphone : 514 412-1402

Cell. : 438 354-4556

julien.ortis@bnc.ca

Leyla Sidi

Directrice

Téléphone : 514 390-3316

Cell. : 514 602-1849

leyla.sidi@bnc.ca

→ Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

1 877 879-6423

bncsolutionsstructurees.ca

MD Le logo BANQUE NATIONALE MARCHÉS FINANCIERS est une marque de commerce déposée de Banque Nationale du Canada.

MC BANQUE NATIONALE MARCHÉS FINANCIERS est une marque de commerce de Banque Nationale du Canada.

© Banque Nationale du Canada, 2024. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Banque Nationale du Canada.